

Nous remarquons le projet de texte déposé par l'Union soviétique en vue d'un tel traité sur l'interdiction des essais nucléaires. Dans le même temps, nous tenons à signaler que la proposition soviétique comporte un certain nombre d'éléments préoccupants, notamment la question d'un moratoire des essais. Un tel moratoire n'équivaudrait-il pas à un traité dépourvu des mécanismes propres à en assurer l'application ? Tel serait, selon nous, le cas. Pareille situation serait-elle dans l'intérêt de toutes les parties à un tel traité ? Nous sommes fermement convaincus du contraire. Tout aussi préoccupante est par ailleurs la référence aux explosions nucléaires pacifiques. Il est en effet indéniable que, du point de vue scientifique et technique, il n'existe aucune différence entre explosions pacifiques et explosions à des fins militaires. Par conséquent, il nous faudra examiner de très près tout libellé tendant à indiquer le contraire.

Vérification sismologique. Le Canada continuera de jouer un rôle actif dans la recherche de solutions aux problèmes liés à la vérification sismologique d'un traité sur l'interdiction des essais. Nous estimons que l'échange international de données sismologiques, dont il a été discuté à Genève, est susceptible de fournir aux États participants un mécanisme satisfaisant en vue de s'assurer que les autres États respectent les dispositions d'un tel traité. À cet égard, nous estimons que ce mécanisme pourrait — et devrait — être mis en place au plus tôt, soit avant même la conclusion du traité.

Stratégies d'asphyxie et de gel. Lors de la deuxième Session extraordinaire, le premier ministre Trudeau a proposé une politique de stabilisation à deux volets complémentaires, soit : une stratégie de l'asphyxie pour prévenir la mise au point de nouveaux systèmes d'armements, et notre stratégie de négociation visant des réductions tant qualitatives que quantitatives des arsenaux nucléaires et l'établissement d'un équilibre nucléaire à des niveaux moins élevés d'armements.

Voilà ce que nous entendons par « gel » : arrêter la poussée technologique qui alimente la course aux armements en gelant, dès l'étape du laboratoire ou des essais, la mise au point de nouveaux systèmes d'armements et, dans le même temps, geler le nombre d'armes nucléaires à des niveaux réduits. Deux remarques s'imposent ici. D'une part, cette stratégie ne saurait être appliquée unilatéralement ; elle suppose au contraire des négociations concrètes entre les puissances nucléaires. D'autre part, nous constatons qu'un certain nombre d'autres mesures de gel ont déjà été proposées ; nombre d'entre elles présentent cependant le même défaut fondamental, à savoir : elles ne sont pas vérifiables et ne sauraient donc contribuer à créer le climat de stabilité que nous recherchons tous.

Armes chimiques

Convention sur les armes chimiques. Pour la troisième année consécutive, le Groupe de travail sur les armes chimiques du Comité du désarmement a enregistré des progrès encourageants. Plusieurs documents de travail ont été déposés. Même si les travaux doivent se poursuivre sur cette question difficile, nous considérons que les conditions sont réunies en vue d'un progrès dans la négociation d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et